

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

Arrondissement

*Séance du 23 septembre 2016*

de SARREBOURG

*Convocation en date du 16 septembre 2016*

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 10

**Sous la présidence de MOUTIER Joseph, Maire**

**Membres présents :**

- 2) Roland WAGNER, 1<sup>er</sup> adjoint
- 3) José TALIDE, 3<sup>ème</sup> adjoint
- 4) Muriel BASOMPIERRE, 4<sup>ème</sup> adjoint.
- 5) Charles RICHERT, conseiller municipal
- 6) Christophe METZINGER, conseiller municipal
- 7) Laurent HIESIGER, conseiller municipal
- 8) Raoul MULLER, conseiller municipal
- 9) Jean-Michel REDINGER, conseiller municipal
- 10) Séverine GARDYJAS, conseillère municipale

**Membres absents excusés :**

- 1) Guy UNTERNER, 2<sup>ème</sup> adjoint
- 2) Geneviève OBERLE, conseillère municipale
- 3) Mickael ALBACH, conseiller municipal
- 4) Olivier GERBER, conseiller municipal

**Membres absents non excusés :** état néant

**Procurations :**

- Guy UNTERNER donne procuration à Muriel BASOMPIERRE
- Geneviève OBERLE donne procuration à Roland WAGNER

209/ Désignation du secrétaire de séance

210/ Contrat d'assurance statutaire

211-5/ Modifications budgétaires:

216/ Subvention

217/ Arrêté modificatif d'attribution de prime :

218/ Décisions du maire

### Délibération n ° 2016-9-209

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, désigne Madame Véronique Kremer comme secrétaire de séance.

### Délibération n ° 2016-9-210

Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le Code des assurances

VU le Code des marchés publics

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 25 novembre 2015, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La commune a, par la délibération du 25/11/2015, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Centre de Gestion a communiqué les résultats concernant notre commune.

Assureur : SWISS LIFE

Courtier gestionnaire : GRAS SAVOYE – BERGER SIMON

Durée du contrat : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier

#### - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale

(Taux garantis jusqu'au 31/12/2018)

*Cocher l'option retenue*

#### Les franchises ne sont appliquées que dans les cas de maladie ordinaire

Option n° 1 :

Tous risques avec une franchise de 10 jours : 5,18 %

ET

#### - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC)

Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Taux : 1,30 %.

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur ces propositions et autorise le Maire à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent et prévoit les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et des contributions y afférent.

#### **Délibération N°2016-9-211**

Objet : Modification budgétaire N°2 –budget général

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Opération financières-emprunt salle</u>	
• OPFI C/1641 + 10 000.00 €	c/1641 + 10 000.00 €
• C/6611 +2 500.00 €	c/61522 – 2 500.00 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

#### **Délibération N°2016-9-212**

Objet : Modification budgétaire N°3 –budget général

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Opération 1606- site internet</u>	
• c/ 2188 : + 3 500.00 €	c/1641 +3 500.00 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

#### **Délibération N°2016-9-213**

Objet : Modification budgétaire N°4 –budget général

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Opération 1507- équipement divers</u>	
• c/ 2188 : + 6 000.00 €	c/1641 +6 000.00 €

Après délibération, le conseil à 10 voix pour 2 abstentions donne son accord sur cette proposition.

#### **Délibération N°2016-9-214**

Objet : Modification budgétaire N°5 –budget général

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Opération 1607- éclairage public</u>	
• c/ 2315 : + 9 000.00 €	c/1641 +9 000.00 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

#### **Délibération N°2016-9-215**

Objet : Modification budgétaire N°1 -service périscolaire

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
-----------------	-----------------

• C/658 +1 900.00 €

C/7478 -1 900 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

**Délibération N°2016-9-216**

Objet : Subvention La petite scène

Le Maire propose d'octroyer une subvention de 1 500 euros à l'association « La petite scène » pour l'animation « Lutzelbourg dans ta rue »

Après délibération, le conseil à 10 voix pour 2 abstentions donne son accord sur cette proposition.

**Délibération N°2016-9-217**

Objet : Régime indemnitaire

Le Maire propose au conseil municipal de proratiser le versement des indemnités en fonction de l'absentéisme

Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

**Délibération N°2016-9-218**

Objet : Décisions du maire en matière de marchés publics et contrats.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a utilisé la délégation du 11 avril 2014 dans le cadre de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et a signé les devis suivants :

- 11-7-2016-TOPIC – mission de maîtrise d'œuvre rénovation salle des fêtes : 38 025.00€ HT
- 20-7-2016 – achat véhicule Master- 5 467.16 € H.T.
- 11-9-2016- DEKRA – mission contrôle technique salle des fêtes : 2 970.00€ HT
- 11-9 -2016-EKOS LOGIS – mission SPS salle des fêtes : 1 950.00€ HT
- 19-9-2016-T EKOS LOGIS– mission diagnostic amiante salle des fêtes : 280.00HT

Objet : Exercice du droit de préemption.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a utilisé la délégation du 11 avril 2014 dans le cadre de l'exercice du droit de préemption et a décidé de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les biens suivants :

- 1 route de Phalsbourg appartenant à Monsieur et Madame Hakmi cadastré section 2-20
- 1 rue de la Zorn appartenant à Monsieur et Madame Clementz cadastré section 1-153/226
- 4 impasse de la fontaine appartenant à Monsieur Botin Loïc cadastré section 1-164-201/165

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-863 du 22 juillet 1982

Fait et délibéré à LUTZELBOURG, les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie.

Pour copie conforme  
LUTZELBOURG, le 23 septembre 2016  
Le Maire, Joseph Moutier.